

c) sans se conformer à l'alinéa a) du présent Article, la Tanzanie décidera qu'il est de l'intérêt public de la Tanzanie de mettre fin à l'Accord.

EN FOI DE QUOI Les soussignés, dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord en double exemplaire à Dar-es-Salam, ce 4^e jour de novembre 1965, en langue anglaise.

Pour le Gouvernement
du Canada:

A. S. McGILL
Haut-Commissaire

Pour le Gouvernement de la
République unie de Tanzanie:

RASHIDI M. KAWAWA
Deuxième vice-président

Winter Maintenance of the Haines-Fairbanks Pipeline

Exchange of Notes between CANADA and the UNITED STATES
OF AMERICA

Ottawa November 17, 1965

Available by mail from the Queen's Printer, Ottawa,
and at the following Canadian Government bookshops:

OTTAWA	1185 St. Catherine Street West Klema-Vic Building
TORONTO	321 Yonge Street Daly Building, Connet Mackenzie and Risken
WINNIPEG	489 Fortage Avenue Mall Centre Building
VANCOUVER	637 Granville Street or through your bookseller
MONTREAL	1735, rue Barrington HARRIS
OTTAWA	1185, rue St-Catharine Édifice Elzéma-Vic
TORONTO	321, rue Yonge Édifice Daly, angle Mackenzie et Risken
WINNIPEG	489, avenue Fortage Édifice Mall Centre
VANCOUVER	637, rue Granville ou chez votre libraire

Price 35 cents. Price subject to change without notice.
1967

Ottawa le 17 novembre 1965

En vigueur le 17 novembre 1965

125050